

## ON NE PEUT RELEVER LA TÊTE QU'EN ETUDIANT LA TORAH

**F**ais le relevé des enfants de Guershon. Le Midrach (Bemidbar 6, 1) dit qu'il est écrit (Michlei 3, 15): «Elle est plus précieuse que les perles et tout ce que tu peux désirer ne se compare pas à elle.» Or les perles (peninim) désignent toujours un commencement, ainsi qu'il est dit (Ruth 4, 7): «Ceci était auparavant (lefanim) en Israël». C'est difficile: que vient faire le commencement lorsqu'il s'agit de Torah et de mitsvot, et quelle est la preuve qu'apporte ce verset de quelque chose qui se passe auparavant? On peut le comprendre en expliquant d'abord la raison du décret des Sages de lire la parachat Bemidbar avant la fête et la parachat Nasso après la fête (Tour Ora'h 'Haïm 428). En effet, pendant la fête de Chavouot, qui est le jour du don de la Torah, chacun étudie encore plus et fait encore plus de mitsvot; quand la fête est passée, tout le monde retourne à son travail et oublie, et bien que chacun ait pris des résolutions pour s'améliorer et étudier davantage pendant toute l'année, les soucis lui font oublier malgré lui, et ne le laissent pas accomplir ses bonnes résolutions. Parfois, il perd l'espoir et dit: «Je ne peux pas accomplir tout ce que j'ai pris sur moi.»

C'est pourquoi les Sages ont décrété qu'on lise la parachat Nasso immédiatement après la fête, parce que cette parachah commence par «élève la tête», pour te dire que l'homme est obligé de gagner sa vie et celle de sa famille, et que même s'il n'arrive pas accomplir toutes les résolutions qu'il a prises pendant la fête, il ne doit pas se décourager pour autant, et ne doit pas permettre au mauvais penchant d'entrer en lui et de lui dire: «Comme tu ne peux pas faire tout ce que tu avais décidé, oublie même le peu que tu pourrais faire.» Il doit chasser le yetser de l'intérieur de lui et faire ce qu'il peut, même si ce n'est pas beaucoup. La Guemara enseigne (Berakhot 5b): «Celui qui fait beaucoup et celui qui fait peu sont égaux, à condition qu'ils tournent leur cœur vers le Ciel.» Mais quand on désespère complètement et qu'on ne fait plus rien du tout, il vaudrait mieux n'avoir pris aucune résolution, alors que si l'on fait même un peu, la résolution compte.

C'est pourquoi la Torah a dit «élève la tête». Même si l'homme n'a pas réussi à accomplir toutes ses résolutions, que cela ne le rende pas triste, et qu'il ne permette pas au mauvais penchant de le séduire, mais qu'il s'élève et fasse ce qui est en sa possibilité. Comment peut-il en arriver à une élévation? En fixant des temps d'étude de la Torah. Par la Torah, il méritera de renvoyer le mauvais penchant, comme l'ont dit les Sages (Kidouchin 30b): «J'ai créé le mauvais penchant, Je lui ai créé la Torah comme antidote». C'est pourquoi il est dit «élève la tête des enfants de Guershon» eux aussi, le mot Guershon évoque guerouchin (renvoyer), la Torah renvoie le mauvais penchant, et au moment où l'homme étudie la Torah, immédiatement le mauvais penchant se trouve chassé. Les Sages ont dit dans la Aggada (voir Berakhot 5a): «Quiconque étudie la Torah, les dommages se séparent de lui.»

Certes, l'homme doit gagner sa vie et ne peut pas étudier la Torah toute la journée. Mais nos Maîtres ont raconté ('Haguiga 5b) l'histoire de Rabbi Eidi père de Rabbi Ya'akov, qui allait de chez lui au Beit HaMidrach; or le chemin était très long, et il arrivait au Beit HaMidrach de Rabbi Yo'hanan au bout de trois mois. Rabbi Yo'hanan lui a dit: «Quiconque étudie la Torah, même une seule journée dans l'année, l'écriture le lui compte comme s'il l'avait étudiée pendant toute l'année.» Donc même si l'homme n'a pas la possibilité d'étudier la Torah toute la journée, qu'il s'efforce de l'étudier au moins quelques heures, le matin ou le soir. Ainsi il arrivera à accomplir les résolutions qu'il a prises à Chavouot et son âme s'élèvera, ainsi qu'il est dit «élève la tête», car par l'étude de la Torah la tête de l'homme s'élève. Mais s'il n'étudie pas immédiatement après la fête, et ne tient pas ce qu'il a décidé pendant la fête, la Torah ne subsistera pas en lui, et même s'il étudie au bout d'un certain temps, comme le don de la Torah est passé et qu'il n'a pas accompli ses résolutions, il va étudier et oublier.

Les Sages ont dit (Sifri Devarim 48): «Si l'homme a entendu une parole de Torah et qu'il la préserve au fur et à mesure, de même qu'il conserve les premières, il conserve les dernières. Mais s'il les oublie au fur et à mesure,

de même qu'il ne conserve pas les premières, il ne conserve pas les dernières.» Il est écrit dans la Méguilat 'Hassidim: «Si tu t'abandonnes pendant un jour, Je t'abandonnerai pendant deux jours» (Yérouchalmi Berakhot 9, 5). La Torah a fait une autre allusion dans le verset «élève la tête des enfants de Guershon eux aussi»: même si l'homme ne peut pas commencer quelque chose de nouveau qu'il a décidé dans le service de Hachem, qu'il ajoute au moins à ce qu'il avait l'habitude de faire jusqu'à présent. S'il avait l'habitude d'aller à la synagogue seulement le dimanche ou le Chabat, qu'il commence à y aller tous les jours ou tout au moins deux fois par semaine, et ainsi de suite. Le Midrach dit (Vayikra Raba 25, 1): «Si l'homme a commis une faute, que doit-il faire pour vivre? S'il avait l'habitude de lire une page de Guemara, qu'il en lise deux, s'il avait l'habitude de lire un chapitre de Michna, qu'il en lise deux.» C'est pourquoi il est dit «également» (gam): le mot gam indique qu'on ajoute quelque chose. Même s'il ne peut pas recommencer à zéro, qu'il s'efforce au moins d'ajouter. En effet, l'homme doit commencer immédiatement après la fête à accomplir tout ce qu'il a pris sur lui, car il ne connaît une véritable élévation que s'il prend sur lui pendant la fête d'ajouter à sa Torah et à ses bonnes actions. Même si ce n'est qu'un commencement, comme il a commencé et a étudié la Torah au début de l'année, l'écriture le lui compte comme s'il avait étudié pendant toute l'année, et il finira par étudier pendant toute l'année. Mais s'il ne marque pas un commencement et ne prend aucune résolution pendant la fête, il ne pourra jamais conserver sa Torah, et bien qu'il étudie, comme il n'a pas marqué un commencement et n'a rien résolu pendant la fête, il ne conserve pas sa Torah.

Donc comme la parachat Nasso est proche du don de la Torah, tous les grands principes de la Torah dépendent d'elle. Les Sages qui comptaient les lettres de la Torah ont trouvé que cette parachah est la plus longue de la Torah, pour nous montrer qu'elle est l'essentiel et qu'on commence à partir d'elle. Celui qui prend sur lui le joug de l'étude de la Torah pendant la fête, et étudie immédiatement après même un petit moment, il lui est promis que sa Torah se maintiendra.

# DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

## *La birkat cohanim*

Rabbeinou Be'hayé écrit dans son livre Kad haKema'h: On sait que le monde entier subsiste par le mérite de la birkat cohanim, car il est dit dans Midrach Téhilim: «Depuis le jour où le Temple a été détruit, il n'y a pas de jour où il n'y a pas de malédiction, la rosée ne descend pas bénéfiquement, et le goût des fruits nous a été enlevé.... Par quel mérite subsistons-nous? Par le mérite de la birkat cohanim!»

Dans le livre Séder HaYom (Séder Tefilat Amida), Rabbeinou Moché ben Makhir écrit: On dit la birkat cohanim avant sim chalom, c'est un moment propice et une heure qui convient à la bénédiction, et nous sommes sûrs que le Créateur du monde nous bénira dans son immense miséricorde et fera ce qu'il a dit. Le gaon auteur du Haflaa (Ketoubot 24b) écrit: De même que c'est une mitsva positive pour les cohanim de bénir Israël, il y a une mitsva positive pour Israël de se faire bénir par les cohanim. Il écrit qu'il a trouvé la même idée dans le Séfer 'Haridim, que c'est une mitsva positive pour Israël de se faire bénir par les cohanim. Voici ce que dit le Séfer 'Haridim (ch. 4, 18): Toute la communauté se tient debout, tournée vers les cohanim, en silence, avec l'intention de recevoir leur bénédiction selon la parole de Hachem, car ils font aussi partie de la mitsva. Le gaon Rabbi Moché Chemouël Schapira zatsal écrit: Imaginons que nous entendions que le 'Hafets 'Haïm vient dans la ville et va bénir tous ceux qui iront le trouver: nous nous dépêcherions d'aller nous faire bénir par lui. Et s'il se répandait une rumeur selon laquelle tel tsadik qui a fait des miracles bénit ceux qui sont accablés de malheurs et que ses bénédictions se réalisent, il y aurait évidemment une longue queue au seuil de sa chambre, car tout le monde a envie d'être béni et pris en miséricorde. Par conséquent, à combien plus forte raison il faut faire attention et se dépêcher pour ne perdre aucune occasion d'être béni par les cohanim serveurs de Hachem, puisque le Saint béni soit-Il en personne promet: «Ils mettront Mon Nom sur les bnei Israël et Je les bénirai.»

## *La perle du Rav*

### *La sainteté du nazir*

Un homme ou une femme qui fait expressément vœu d'être un nazir pour Hachem... s'abstiendra du vin et de l'alcool, pendant tout le temps de son vœu la rasoir ne passera pas sur sa tête, il sera saint pour son D. Pourquoi la Torah a-t-elle ordonné justement de ne pas boire de vin et de ne pas se couper les cheveux? Parce que le vin, comme on le sait, donne de la joie à l'homme, ainsi qu'il est écrit (Téhilim 104, 15): «le vin réjouit le cœur de l'homme». Les Sages ont dit (Pessa'him 109a): «Il n'y a de joie qu'avec le vin». Or le nazir doit être comme un ange qui ne jouit de rien, mais qui se tient tout le temps pour servir Hachem. S'il buvait du vin, il en ressentirait certainement un peu de plaisir personnel. C'est pourquoi il lui est interdit de boire du vin, pour qu'il sente qu'il est sans cesse entièrement consacré uniquement à Hachem et non à lui-même. Il consacrera toute sa joie à Hachem, et non à lui-même en buvant du vin. De même, la Torah a interdit de se raser les cheveux et la barbe, car les cheveux rajoutent de la beauté à l'homme, ainsi qu'il est dit de Yossef le tsadik (Béréchit 37, 2): «Il était un jeune homme avec les enfants de Bilha», c'est-à-dire qu'il se bouclait les cheveux pour être beau (Béréchit Raba ch. 4, 7). C'est pourquoi la Torah exige du nazir qu'il ne se coupe pas les cheveux, à savoir qu'il ne les utilise pas pour être beau, et aussi qu'il ne se taille pas la barbe, car il est entièrement consacré à Hachem. Par cette nezirout de la tête, sa tête aussi sera sanctifiée ainsi que tous ses membres, dont il risquerait de s'enorgueillir s'il suivait les voies de la nature. C'est cela la véritable nezirout.

### *Un repentir total*

#### *Ils reconnaîtront leurs fautes qu'ils ont faites (5, 7).*

Que signifient les mots «qu'ils ont faites»? Un médecin doué et expérimenté cherche dans toute maladie la raison qui l'a provoquée, il s'efforce d'écartier cette raison-là, alors automatiquement le malade guérit. C'est la même chose quand l'homme veut se repentir de la faute du vol: il doit examiner les raisons qui l'ont poussé à cette faute. Ce peut être au début simplement de la jalousie de l'autre, il a transgressé l'interdiction de convoiter, et une faute entraînant une autre, il a fini par en arriver à voler.

C'est ce que dit le verset: «ils reconnaîtront leurs fautes», au moment où ils reconnaîtront la faute elle-même, ils reconnaîtront aussi «qu'ils ont faites», les choses qu'ils ont faites auparavant et qui ont provoqué cette faute-là.

(Beit Ya'akov)

### *Une assurance certaine*

#### *Si quelqu'un a des choses saintes, elles sont à lui, mais ce qu'il donne au cohen, c'est à lui (5, 10).*

Qu'est-ce que cela a à voir avec le passage sur le vol? C'est que les gens stupides estiment que l'argent placé dans leur caisse est à eux, alors que celui qu'ils donnent n'est plus à eux, c'est pourquoi ils aspirent à remplir leur caisse de l'argent des autres. Alors qu'en réalité, c'est le contraire. C'est justement l'argent qu'on donne dans des buts saints, «si quelqu'un a des choses saintes», et ce qu'on donne aux cohanim ou aux talmidei 'hakhamim, «ce qu'il donne au cohen», «c'est à lui», alors que ce qu'il met de côté dans sa caisse, et à plus forte raison l'argent des autres, n'est pas du tout à lui. En un instant, toute sa fortune risque de s'évanouir comme de la fumée...

(Bina Laltim)

### *Le mérite de la tsedaka*

#### *Si quelqu'un a des choses saintes, elles sont à lui, mais ce qu'il donne au cohen, c'est à lui (5, 10).*

Parfois, l'homme s'abstient de donner de la tsedaka pendant toute sa vie, et s'imagine que vers le soir, au moment de sa mort, il accomplira le devoir de la tsedaka, en ordonnant à ses enfants dans son testament de donner son argent à la Torah et à la tsedaka. Mais le 'Hafets 'Haïm s'opposait vivement à cette attitude. Car qui connaît le jour de sa mort, et qui peut prédire son état de santé physique et mentale avant sa mort? Qui peut lui garantir que ses enfants surmonteront la tentation et prendront de son argent pour le distribuer selon sa volonté? Le roi Chelomo a conseillé: «Tout ce que tu peux faire pendant que tu as de la force, fais-le» (Kohélet 9, 10). L'homme doit veiller à accomplir tous ses devoirs lui-même pendant qu'il en a la force.

Il y a un verset qui dit à ce propos: «Si quelqu'un a des choses saintes, elles sont à lui», c'est-à-dire que de toutes ses dépenses et des dons qu'il a faits dans sa vie il ne restera rien, seulement «ce qu'il donne au cohen», c'est-à-dire les choses saintes et la tsedaka, «c'est à lui», pour toujours, car ce sont les seules choses qui soient véritablement à lui.

(Le 'Hafets 'Haïm)

### *Surmonter l'épreuve*

#### *Il ne se rendra pas impur pour son père et sa mère et son frère et sa sœur (6, 7).*

Le cohen a le droit de se rendre impur pour ses proches, alors qu'il est interdit au nazir de se rendre impur même pour ses proches. En effet, le cohen n'a pas pris sur lui la sainteté, mais il est né cohen et la sainteté s'applique à lui automatiquement. Il se peut donc qu'il ne puisse pas résister à la tentation si on lui interdisait de se rendre impur pour ses parents. En revanche on peut supposer que le nazir, qui a pris sur lui la nezirout de son plein gré, s'est convaincu qu'il serait capable de surmonter toutes les épreuves qui en découlent.

(Séfer Ha'Hinoukh)

### *La proximité à Hachem*

#### *Que Hachem lève Son visage vers toi (6, 26).*

Les anges du service ont demandé au Saint béni soit-Il: Pourquoi manifestes-Tu de la partialité [littéralement: lèves-Tu Ton visage] envers les bnei Israël, alors qu'il est écrit dans Ta Torah de ne pas être partial? Le Saint béni soit-Il leur a répondu: «Comment est-ce que Je ne serais pas partial envers eux, alors que J'ai écrit dans Ma Torah «tu mangeras, tu seras rassasié et tu béniras», et eux font déjà attention à partir d'un kazayit!» (Berakhot 20 et Midrach). La question se pose de savoir en quoi le fait de faire attention à partir d'un kazayit est une partialité envers Hachem.

En général, quand quelqu'un reçoit un cadeau d'une personne importante, même si c'est un petit cadeau de peu de valeur, il lui attribue tout de même une

grande valeur à cause de l'importance de celui qui l'a donné. Les bnei Israël sont partiaux envers Hachem en cela que même si ce qu'il leur a donné est peu, c'est à leurs yeux un cadeau important au point de dire une bénédiction dessus, parce que celui qui donne leur est cher. C'est pourquoi Hachem Lui aussi est partiel envers eux et accepte leur service minime en lui accordant une grande importance, car il a été exécuté par des hommes en dépit de leur peu de possibilité et de leur compréhension limitée. C'est une mesure pour mesure.

(Kol Sim'ha)

### *Les bénédictions qui conviennent*

**Voici comment vous bénirez les bnei Israël, dites-leur: que Hachem te bénisse... et mettez Mon Nom sur les bnei Israël et Je les bénirai (6, 17).**

Les Sages ont dit (Tan'houma Pin'has): «De même que leurs visages ne se ressemblent pas, leurs opinions ne se ressemblent pas.» Par conséquent, comment est-il possible de bénir tout Israël avec une seule bénédiction globale et une seule formulation qui comprenne tout? Celui-ci veut des enfants et celui-là de l'argent, celui-ci poursuit les honneurs, etc. C'est pourquoi la Torah n'a pas ordonné que les cohanim bénissent Israël par des bénédictions détaillées et spécifiques, car de cette façon il est impossible de bénir tout Israël en une seule bénédiction. Elle a donc dit que les cohanim ne bénissent pas Israël par différentes bénédictions, mais disent à tout le monde que Hachem les bénira. Celui qui sonde les cœurs et connaît les pensées donnera la bénédiction qui convient à chacun. Il est écrit «Voici comment vous bénirez les bnei Israël, dites-leur», qu'ils disent à tout le monde: «que Hachem te bénisse», qu'ils mettent seulement Mon Nom sur les bnei Israël et Moi Je les bénirai.

(Atéret Paz)

## **A LA LUMIERE DE LA HAFTARA**

### **«Manoa'h suivit sa femme» (Choftim, 13)**

Les Sages disent que Manoa'h était un ignorant. Ils l'apprennent du fait qu'il a suivi sa femme. En effet, il n'est pas conforme à la pudeur qu'un homme marche derrière et la femme devant. Les Sages ont dit qu'il vaut mieux suivre un lion qu'une femme. Dans les Responsa du Ridbaz (11ème partie, 670), il écrit: Vous m'avez posé la question, je vais vous donner mon avis sur l'enseignement selon lequel il vaut mieux suivre un lion qu'une femme, pour savoir si ce din est valable dans les pays où les femmes marchent totalement recouvertes et où rien n'est dévoilé qu'un homme puisse regarder. La réponse est que les Sages n'ont pas donné de précisions: toutes les femmes sont égales et tous les lieux sont égaux. De plus, la raison n'est pas qu'on pourrait regarder un endroit dévoilé. La raison principale est qu'on pourrait en venir à des pensées impures, et sa démarche et ses mouvements, même si elle est couverte, peuvent provoquer ces pensées. La preuve en est qu'il est interdit de marcher même derrière sa propre femme, et du fait que Mano'ah a suivi sa femme, on en conclut qu'il était un ignorant. Comment faut-il faire? Se dépêcher de passer devant elle ou se mettre de côté pour ne pas être vraiment derrière elle. Il ne suffit pas de deux mètres, puisqu'en fin de compte on se trouve près d'elle. Le principe est que plus on est éloigné d'elle, au point de ne pas distinguer sa démarche ni ses mouvements, mieux c'est, mais tant qu'on distingue et qu'on voit sa démarche et ses mouvements, c'est interdit, il faut se dépêcher de passer devant elle même si l'on doit passer à deux mètres ou moins d'elle, ou se mettre sur le côté de façon à ne plus voir ses mouvements. Si c'est impossible, on s'obligera à attendre jusqu'à ce qu'elle soit partie, et s'il y a un autre chemin, on le prendra. Si tout cela est impossible et qu'on soit pressé parce qu'on va accomplir une mitsva et que si l'on s'attarde le moment de la mitsva va passer, on fixera les yeux à terre et on marchera sans les relever!

## **LA RAISON DES MITSVOT**

### *La birkat cohanim*

Dans le texte Over Ora'h du gaon le Aderet zatsal, il écrit: J'ai été alarmé de voir que l'on demande en dehors d'Erets Israël si un cohen qui n'observe pas le Chabat peut faire la birkat cohanim. Qu'est-ce que c'est que cette question? Peut-on imaginer pareille sottise, de se montrer aussi insouciant dans des principes fondamentaux de la Torah?

Mais le gaon Rabbi 'Haïm Ozer zatsal a donné une possibilité de permettre en répondant à son beau-frère le gaon et Av beit din de Johannesbourg: Votre question porte sur l'abolition de la birkat cohanim parce que les cohanim, de façon générale, profanent le Chabat. Vous faites remarquer à juste titre qu'il peut en résulter une dégradation, car ils vont complètement oublier qu'ils sont cohanim, c'est-à-dire qu'ils vont épouser des femmes qui leur sont interdites et se rendront impurs par des morts. Il faut dire qu'ils sont comme un bébé fait prisonnier par les non-juifs, qui ignorent complètement qu'ils sont juifs (A'hiezer, Kovets Iggerot).

Le texte Soukat Chalom Yitz'hak, qui traite de cette question, raconte qu'il y a une vingtaine d'années, l'auteur a posé une question semblable à son oncle le gaon Rabbi Eliahou David Rabinowitz Teomim zatsal, Av Beit Din de Jérusalem. Il lui a répondu que les cohanim ne doivent pas monter sur l'estrade (pour bénir). Ensuite, il lui a écrit que s'ils ne le faisaient pas, cela provoquerait une dégradation pour leurs enfants et qu'ils oublieraient, eux et leur descendance, qu'ils sont cohanim, se rendraient impurs et épouseraient des femmes qui leur sont interdites. Alors, pour qu'il n'en résulte pas de dégradation, le gaon a accepté, pour qu'ils ne se trouvent pas totalement écartés. Par conséquent selon le din, en général il faut interdire de les laisser faire la bénédiction, et se montrer très sévère à cet égard, ainsi que l'écrit le Adéret zatsal, jusqu'à ce qu'ils fassent techouvah, en particulier quand ils viennent chez nous, dans les synagogues orthodoxes. Mais dans un endroit où cela pourrait provoquer des dissensions, les avis étant partagés à la synagogue, et quand tout le monde n'écoute pas les instructions du Rav, il faut se conduire comme le Rav Léviton raconte qu'il le faisait: il se taisait complètement, et si les cohanim qui profanaient le Chabat montaient d'eux-mêmes pour donner la bénédiction, il ne leur disait pas de descendre.

(Responsa Tsits Eliezer Partie 13, par. 14)

## **GARDE TA LANGUE**

### *Dans la voie de la vérité*

Il est écrit: «qui est l'homme qui désire la vie», ce qui veut dire le monde à venir, alors que «qui aime les jours pour voir le bien» désigne la vie de ce monde-ci, «arrête ta langue de dire du mal et tes lèvres de tromper.» En effet, s'il conduit ses affaires malhonnêtement, même s'il réussit au début, son argent finira par disparaître, comme le dit le Midrach: l'indigence est toute prête à prendre ce que gagne le mensonge, et il ne verra aucun bien dans sa vie. Si nous constatons que quelqu'un qui s'est mal conduit conserve sa richesse, cette richesse lui est certainement conservée pour son mal, comme le dit le verset «Il rétribue ceux qui Le détestent immédiatement pour les perdre», et sa fin sera terrible dans le monde à venir. Il grincera des dents, et sa descendance sera réduite à la mendicité. En effet, lorsque de l'argent interdit se mêle à son argent, ils s'annulent. Mais s'il fait attention à être honnête, il connaîtra une bonne vieillesse. Dans le monde à venir aussi, un grand bien est caché pour lui, ainsi qu'il est écrit: «Celui qui marche sur la voie de la droiture, c'est lui qui Me servira.» (Sefat Tamim)



## ECHET HAYIL

### *La pudeur*

La pudeur est une très grande et merveilleuse qualité. L'homme doit se montrer réservé dans toutes ses voies et toutes ses actions, dans ses paroles, sa démarche, son habillement, et la conduite de sa maison. Que tout ce qu'il fait soit dans la discrétion et la réserve, car la honte est une grande chose. Rabbi Yossi se félicitait de son extrême pudeur, même dans la chambre à coucher et même dans l'obscurité. Nous avons l'obligation d'apprendre les voies de la pudeur d'Avraham, qui a dit à Sara quand ils sont arrivés en Egypte: «Maintenant je sais que tu es une belle femme». Nos Sages ont expliqué que jusqu'à présent, il n'avait pas fait attention à sa beauté à cause de leur pudeur à tous deux. On raconte l'histoire d'un homme qui avait épousé une femme infirme et ne s'en est pas aperçu jusqu'au jour de sa mort. Rabbi a dit: «Voyez combien cette femme était pudique, pour que son mari ne s'en soit pas aperçu», et Rabbi 'Hiya a dit: «C'est l'habitude de la femme, mais combien cet homme était pudique pour ne pas s'en être aperçu.» On apprend la pudeur de Yossef, sur qui la femme de son maître avait levé les yeux, mais qui ne l'a pas regardée. Les Sages ont dit qu'elle lui avait mis une bande de métal sous le cou pour qu'il soit obligé de lever les yeux et de la regarder, et pourtant il ne l'a pas regardée. (Le saint Chela, Cha'ar haOtiot, 90)

## LES ACTES DES GRANDS

### *Elisha ben Avouya*

Les Sages ont dit: Avouya, le père d'Elisha, faisait partie des notables de Jérusalem. Le jour de la circoncision de son fils, il appela tous les grands de Jérusalem et les installa dans une maison, et Rabbi Eliezer et Rabbi Yéhochoua dans une autre maison, où ils mangeaient et buvaient, chantaient et dansaient. Rabbi Eliezer dit à Rabbi Yéhochoua: «Pendant qu'ils s'occupent à cela, occupons-nous de Torah», et ils se mirent à étudier l'Ecriture, les Prophètes et les Ketouvim. Un feu descendit du Ciel et les entoura. Avouya leur dit: «Mes maîtres, êtes-vous venus brûler ma maison?» Ils lui répondirent: «A.D. ne plaise, mais nous étions en train de discuter de paroles de Torah, de l'Ecriture aux Prophètes aux Ketouvim, la joie était aussi grande que quand ces paroles ont été données au Sinaï, et un feu est venu les lécher comme au Sinaï, car l'essentiel de leur don au Sinaï était dans le feu, ainsi qu'il est dit «la montagne brûlait jusqu'au plus profond du Ciel.»» Avouya leur dit: «Mes Maîtres, si telle est la force de la Torah, si ce fils-là vit, je le consacrerai à la Torah.» Et comme ses intentions n'étaient pas désintéressées, la Torah n'a pas subsisté chez le fils d'Avouya.

Un jour, Elisha étudiait dans la vallée de Genossar, et il vit un homme monter sur un palmier, prendre un mère oiseau avec ses enfants, et redescendre en paix. Le lendemain, il vit un autre homme monter au sommet d'un palmier, prendre les oisillons et renvoyer la mère. Quand il redescendit, un serpent le mordit et il mourut. Il dit: «Il est écrit (Devarim 22): «Tu renverras sûrement la mère et tu prendras les enfants, pour qu'il te soit fait du bien et que tes jours se prolongent». Où est le bien de celui-là, et où est la prolongation de ses jours?» Il ne savait pas qu'avant lui, Rabbi Ya'akov avait expliqué que la Torah veut dire: pour qu'il te soit fait du bien dans le monde à venir qui est entièrement bon, et que tu prolonges tes jours dans un avenir qui est entièrement long. Certains disent que parce qu'il a vu la langue de Rabbi Yéhouda HaNakhtoum jetée à un chien qui en buvait le sang, il a dit: «C'est cela la Torah et c'est cela sa récompense? Voici la langue qui disait des paroles de Torah, voici la langue qui a prononcé de la Torah toute sa vie, voici la Torah et voici sa récompense!» Et certains disent que sa mère, quand elle était enceinte de lui, était passée devant des maisons d'idolâtrie et avait respiré de leur encens. Cette odeur avait pénétré dans son ventre comme un poison et avait porté atteinte à son fils, et il était devenu incroyant.

(Talmud Yérouchalmi Traït 'Haguiga, p. 9)

## HISTOIRE VÉCUE

### *La birkat cohanim*

Le livre Aliyot Eliahou sur le gaon de Vilna cite le Peat HaChoul'han et le Hatam Sofer qui ont demandé pourquoi les cohanim ne disent pas la bénédiction tous les jours dans nos régions. Il raconte une histoire redoutable, la façon dont le Ciel a empêché de modifier la coutume de ne pas dire la bénédiction. Voici ce récit: «J'ai entendu que notre maître zatsal aurait voulu instituer dans son Beit HaMidrach la coutume que les cohanim disent la bénédiction les jours de semaine aussi, et du Ciel, il s'est trouvé que le jour où il pensait le faire, il a été emprisonné à cause d'un complot tramé contre lui à la suite d'une dissension avec la communauté de Vilna. Même s'il a été libéré, il ne voulait plus instituer cette coutume. Et j'ai entendu de la bouche sainte de mon oncle, le gaon notre maître Rabbi 'Haïm, que plusieurs fois son maître a désiré que dans son Beit HaMidrach les cohanim disent la bénédiction tous les jours, mais il n'a pas voulu agir en conséquence. Une fois, au milieu de la journée, il a décidé que le lendemain les cohanim diraient la bénédiction, et voici que ce jour-là on l'a emprisonné à cause d'une fausse accusation. Apparemment, du Ciel cela avait été empêché. Dans cette même histoire, mon oncle zatsal a aussi raconté qu'un jour, il avait décidé lui aussi d'ordonner dans sa ville de Volojine le lendemain que les cohanim disent la bénédiction, et voici que la nuit précédente, le Beit HaMidrach a brûlé. De tout cela, il semble qu'on ne laisse pas la chose se faire, peut-être à cause de l'honneur des grands qui nous ont précédé. De ces faits, nous apprenons la force de la coutume dans nos pays, qui veut que les cohanim ne disent pas la bénédiction tous les jours.

## TES YEUX VERRONT TES MAITRES

### *Le gaon Rabbi Ezriel Hildesheimer zatsal*

Rabbi Ezriel Hildesheimer est né en 5570 à Halberstadt en Allemagne, et il est mort en 5659 à Berlin. Il descend d'une famille de rabbanim et de grands de la Torah. Rabbi Ezriel a étudié à la yéchivah de Rabbi Ya'akov Ettlinger, auteur de Aroukh LaNer sur plusieurs traités du Talmud, de Bikourei Ya'akov sur les halakhot de la fête de Soukot, et de Bynian TSION, des Responsa. Rabbi Ya'akov Yukev Ettlinger a été Rav de plusieurs communautés d'Allemagne, mais il est essentiellement connu comme le Rav d'Altona. Il a lutté avec virulence contre le mouvement de la Réforme, et a eu beaucoup de disciples, entre autres Rabbi Ezriel Hildesheimer et Rav Chimchon Raphaël Hirsch. Son Rav voyait en lui son disciple le plus proche. Il a également entendu des cours du Sage Yitz'hak Berneis de Hambourg. Pendant les années 5611-5629, il fut Rav et Roch Yéchivah de la communauté d'Eisenstadt en Hongrie. De là, il fut appelé à être Rav de la communauté orthodoxe Adat Israël à Berlin. Il institua à Berlin en 5634 le Beit HaMidrach LaRabbanim, qui plus tard prit son nom, se fit connaître dans le monde et produisit des générations de rabbanim et de dirigeants. Rabbi Ezriel était actif pour les besoins des juifs dans sa communauté, dans son pays et dans le monde entier. Il lutta avec force contre le mouvement de la Réforme. Il fit beaucoup pour le yéchouv en Erets Israël, ce qui lui valut de recevoir le titre de «Nassi d'Erets Israël». Rabbi Ezriel est connu pour sa grandeur en Torah, mais à cause de ses très nombreuses activités, il a publié peu de choses de son vivant, parmi lesquelles un Séfer Halakhot Guedolot avec ses commentaires. De son héritage ont été publiés les 'Hidouchei Rabbi Ezriel sur le Talmud et des Responsa, qui comprennent aussi des discussions halakhiques provoquées par le contact entre les juifs pratiquants et la société occidentale moderne.